



Budget Supplémentaire
**Rapport de
Présentation**
2022

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
MAÎTRISER NOS MOYENS
RAPPORT BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

I) LE BUDGET PRINCIPAL	3
I-1) LA STRUCTURE ET L'EQUILIBRE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE (BS)	3
I-2) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
I-2-1) Les recettes de fonctionnement	4
I-2-2) Les dépenses de fonctionnement	6
I-3) LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9
I-3-1) Les recettes d'investissement	9
I-3-2) Les dépenses d'investissement	9
II) LES BUDGETS ANNEXES	11
II-1) BUDGET ANNEXE ESPACES EVENEMENTIELS (M4)	11
II-2) BUDGET ANNEXE STADE VELODROME (M4)	12
II-3) BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES (M4)	13
II-4) BUDGET ANNEXE OPERA-ODEON (M14)	14
II-5) BUDGET ANNEXE POLE MEDIA DE LA BELLE DE MAI (M14)	15

I) LE BUDGET PRINCIPAL

I-1) LA STRUCTURE ET L'EQUILIBRE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE (BS)

Le résultat 2021 repris en section de fonctionnement s'élève à 22,981 M€ ; il constitue l'un des financements du présent BS.

La structure du budget supplémentaire est la suivante :

En Millions d'Euros		BUDGET SUPPLEMENTAIRE			Budget Total
<u>Hors gestion active de la dette</u>	BP 2022	Propositions nouvelles (1)	Reports (2)	BS	
Recettes réelles de fonctionnement (A)	1 303,3	8,9	65,3	74,2	1 377,5
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	1 098,3	29,0	42,3	71,2	1 169,6
Epargne brute (C = A - B)	205,0	-20,0	23,0	3,0	208,0
Dépenses réelles d'investissement (D)	435,2	3,4	105,8	109,2	544,4
<i>dont dépenses d'équipement</i>	<i>273,3</i>	<i>3,4</i>	<i>105,8</i>	<i>109,2</i>	<i>382,5</i>
<i>dont remboursement en capital de la dette</i>	<i>161,9</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>161,9</i>
Recettes réelles d'investissement (E)	113,2	-1,2	105,8	104,6	217,8
Besoin de financement (F = D-E)	322,0	4,6	0	4,6	326,6
Besoin d'emprunt (G = F-C)	117,0	24,6	-23,0	1,6	118,7

I-2) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I-2-1) Les recettes de fonctionnement

Le budget supplémentaire en matière de recettes de fonctionnement (hors excédent reporté) s'élève à 8,923 M€.

RECETTES FONCTIONNEMENT (en M€)	
OPÉRATIONS RÉELLES	
Fiscalité et compensations fiscales	2,859
Subventions reçues	2,715
Atténuations de charges, produits exceptionnels et financiers	1,850
Produits des services	1,009
Dotations	0,490
Sous-total	8,923
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	
	0,000
TOTAL DES RECETTES	8,923

► Des ajustements de recettes à la hausse

- Les recettes fiscales

- **Les taxes foncières** : les bases définitives communiquées par les services fiscaux en mai 2022 sont légèrement plus élevées que les bases prévisionnelles notifiées lors de l'établissement du Budget Primitif, en début d'année. Cette évolution positive a un impact sur le produit de taxe foncière pour 1,680 M € et sur le reversement du coefficient correcteur, suite à la suppression de la taxe d'habitation, suivant lui-même l'évolution des bases, pour 0,727 M €, soit +2,407 M € au total,
- **Les autres impôts et taxes** : la dynamique de la fréquentation touristique du premier semestre et les réservations enregistrées pour la saison estivale, confirmant la reprise du secteur constatée en 2021, devraient engendrer un produit supplémentaire de la taxe de séjour estimé à 0,5 M €,
- **Les allocations compensatrices** : la compensation pour perte de bases afférentes aux locaux industriels enregistre une diminution de 0,066 M€ pour s'établir à 6,034 M€, les bases définitives étant en léger recul par rapport aux prévisionnelles.

- Les ajustements des dotations

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF)** est réajustée, suite à sa notification, de 90 k€ à la hausse, en intégrant la variation de trois de ses composantes : la dotation de solidarité urbaine (+ 103 k€) pour un montant notifié de 82,928 M€, la dotation nationale de péréquation (- 29 k€) pour un montant notifié de 13,602 M€ et la DGF des permanents syndicaux pour un montant porté à 15 k€, correspondant à une régularisation de 2021,

- **Les autres dotations** : le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est porté à 1,200 M€, soit + 0,4 M€ par rapport au BP 2022, au regard de l'évolution des dépenses éligibles.

► De nouvelles recettes

• Les subventions

Les recettes nouvelles de subventions s'élèvent à 2,715 M€ et se décomposent de la manière suivante :

- la participation de l'Etat pour les Centres de vaccination organisés fin 2021 (+ 1,903 M€), dont les missions ont été en grande partie assumées et coordonnées par le bataillon de Marins Pompiers de Marseille (BMPM) ,
- la participation de l'Etat au titre de la convention « lutte contre la pauvreté et accès à l'emploi » (+ 0,7 M€) ,
- la participation de l'Europe au titre de la convention de partenariat dans le cadre du projet INTREPID dont le but est le développement de l'assistance technologique aux équipes de secours (intelligence artificielle pour explorer des zones sinistrées....) et en l'occurrence au BMPM (+ 82 k€),
- la participation de l'Etat au titre de la convention concernant le dispositif « conseiller numérique France services » (+ 30 k€).

• Les atténuations de charges, produits exceptionnels et financiers

- **Les atténuations de charges** : la hausse de 1,007 M€ résulte du remboursement par l'URSSAF de « l'indemnité inflation », prime exceptionnelle gouvernementale, allouée entre décembre 2021 et février 2022 à certains agents (dépenses équivalente) selon le dispositif en vigueur,
- **Les produits exceptionnels** : l'augmentation de 0,389 M€ correspond au remboursement contractuel effectué par le prestataire des titres restaurants non consommés ou perdus,
- **Les produits financiers** : ils progressent de 0,140 M€, conséquence d'intérêts négatifs liés au financement court terme sur les marchés financiers (NEU CP).

• Les produits de services

- **Le remboursement de mises à disposition de fonctionnaires** : la réglementation prévoit l'obligation de remboursement, par les associations, des frais de personnel des agents municipaux mis à disposition. Ainsi pour l'année 2022, le Comité d'Action Sociale Ville de Marseille, l'association Marseille Métropole Initiative et le Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine remboursent respectivement des frais à hauteur de 0,845 M€, de 0,053 M€ et de 0,035 M€, soit un total de 0,933 M€.

I-2-2) Les dépenses de fonctionnement

Le budget supplémentaire en matière de dépenses de fonctionnement (hors restes à réaliser) s'élève à 28,914 M€.

DÉPENSES FONCTIONNEMENT (en M€)			
OPÉRATIONS RÉELLES dont :	Transferts	Nouvelles inscriptions	Total
Crédits d'activité (charges générales, courantes et exceptionnelles)	-0,384	20,513	20,129
Subventions	0,379	4,353	4,732
Atténuations de produits		3,142	3,142
Frais de personnel	0,005	1,406	1,411
Frais financiers		-0,500	-0,500
Sous-total	0,000	28,914	28,914
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Virement à la section d'investissement	0,000	2,991	2,991
TOTAL DES DÉPENSES			31,905

► Les dépenses supplémentaires

- Les crédits d'activité

Les principales hausses :

- Un volume d'inscription de 16,742 M€ correspond aux effets prix directs, liés au contexte économique inflationniste, dont 15,942 M€ pour le poste de l'énergie (10,342 M€ pour la thermorégulation des bâtiments et 5,6 M€ pour l'éclairage public), ainsi que 0,800 M€ pour les frais de carburants et d'alimentation du BMPM,
- Les dépenses supplémentaires afférentes au secteur scolaire représentent 3,201 M€, dont 2,366 M€ de dépenses obligatoires et 0,820 M€ pour la révision des crédits alloués aux prestations des activités périscolaires du fait d'une fréquentation plus élevée,
- Les surcoûts indirects générés par l'environnement économique et sanitaire, soit 0,337 M€, avec l'impact de protocoles transactionnels (0,314 M€) pour ajournements de chantiers et pertes de fournisseurs, ainsi que les dépenses résiduelles (0,023 M€) du centre de vaccination du Palais des sports (prestations de sécurité et de nettoyage),
- Un complément de 0,290 M€ est également pris en compte pour accroître le niveau d'entretien de l'ensemble des cimetières de la ville,
- Enfin, un volume de 0,140 M€ permet d'inclure les nouveaux projets éducatifs artistiques et culturels des crèches (0,100 M€), ainsi que la reprogrammation du carnaval (0,040 M€) décalé du fait des intempéries.

- Les subventions

Elles se répartissent dans les catégories présentées ci-dessous.

Le complément de subvention au délégataire de service public de la restauration scolaire :

- Un complément de 1 M€ est prévu pour le délégataire de la restauration scolaire (6,4 M€ au BP), pour la régularisation annuelle des compensations tarifaires sociales (CTS) versées en 2021 (prise en charge des gratuités et demi-gratuités pour certains rationnaires) et pour faire face aux prévisions de majoration de ces CTS pour la fin de l'exercice 2022 et aux prestations « COVID » effectuées par le délégataire à la demande de la Ville jusqu'en début d'exercice (paniers pique-nique et vaisselle jetable dans certains restaurants scolaires),

Les partenariats noués par la ville pour la mise en œuvre d'actions partagées :

- La mise en œuvre de la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et l'Accès à l'Emploi (CALPAE), soit un volume supplémentaire budgétisé de 1,350 M€ (partiellement financé via une participation de l'Etat, pour 0,700 M€, (cf. partie recettes), réparti entre une subvention de 0,450 M€ au CCAS et 0,900 M€ de versements à divers acteurs associatifs partenaires, conformément à la délibération du 17 décembre 2021 actant cette contractualisation,
- La subvention complémentaire au Comité d'Action Sociale de la Ville de Marseille (2,5 M€ au BP) représente 1,234 M€ (crédits neutralisés par des recettes équivalentes inscrites sur ce document budgétaire), dont 0,845 M€ pour permettre le remboursement des personnels municipaux mis à disposition et 0,389 M€ pour le versement équivalent au produit contractuel des titres restaurant non utilisés ou perdus,
- Des suppléments en lien avec les dispositifs d'accompagnements sociaux en période estivale sont intégrés à hauteur de 0,308 M€, dont 0,163 M€ pour la prévention de la délinquance (0,038 M€ pour la médiation estivale et 0,125 M€ pour la prévention de la délinquance des mineurs), mais aussi 0,080 M€ pour l'ouverture estivale des centres sociaux, puis 0,050 M€ pour les « Colos apprenantes » et 0,015 au bénéfice de l'association « vacances ouvertes »,

Les versements pour soutenir les projets associatifs s'inscrivant dans les autres politiques publiques portées par la Ville :

- Une augmentation de 0,150 M€ est inscrite pour le soutien projets en santé publique des associations, notamment sur les thématiques de la santé mentale, de la réduction des risques VIH, de la médiation et de l'accès aux soins des populations fragiles, de la lutte contre l'obésité des enfants...
- Un complément de 0,100 M€ (0,239 M€ au BP) est ajouté, au regard des demandes d'associations en lien avec les sujets de développement durable, de transition écologique et de protection de la nature,
- Pour faire face aux demandes de soutien pour des projets de lutte contre les discriminations, un ajout de 0,050 M€ est pris en compte en faveur des associations.

- Les atténuations de produits

Un recalibrage du budget est opéré pour 3,142 M€ sur le poste du remboursement des produits du forfait de post-stationnement à la Métropole, suite à un rejet du receveur fin 2021, enregistré tardivement.

- Les frais de personnel

S'agissant des frais de personnel, les évolutions sont strictement liées à des dispositifs réglementaires :

- **L'indemnité inflation** (décret n° 2021-1623 du 11 décembre 2021) est une aide exceptionnelle de l'Etat qui bénéficie à l'ensemble des agents, quel que soit leur statut, leurs fonctions ou leur quotité de travail, employés au cours du mois d'octobre 2021 sous réserve que leur rémunération ne dépasse pas un montant plafond. Les employeurs territoriaux sont intégralement remboursés par l'Etat du montant des aides versées (déduction des cotisations sociales). Celle-ci a été versée par la Ville sur les paye de février et mars 2022 pour un coût supplémentaire de 1,006 M€. Une inscription est donc prévue en dépenses comme en recettes pour ce montant.
- **Le remboursement de la protection sociale complémentaires des agents du Bataillon de Marins Pompiers** génère un besoin supplémentaire de 0,400 M€ en conformité avec un nouveau dispositif réglementaire.

► **Les transferts de crédits entre chapitres**

- L'augmentation des subventions

Les crédits inscrits pour les subventions (en chapitre 65) sont abondés de 0,379 M€ en provenance du chapitre des charges à caractère général (011).

- Un mouvement de 0,200 M€ permet de financer une contribution financière dans le cadre d'une convention avec l'Agence Nationale du Sport pour le cofinancement du projet « impact 2024 », permettant de conduire des actions de soutien aux projets d'innovation sociale et environnementale par le sport, promu par le fond de dotation Paris 2024, pour maximiser l'impact positif et l'héritage des Jeux Olympiques,
- Un mouvement de 0,150 M€ permet d'allouer les crédits nécessaires aux subventions d'évènements tels que la Hcup 2022 (tournoi de football inter-quartiers), la Freestyle Cup, la manifestation Castellival organisée par l'association Urban Conservatory Marseille, la compétition de Crossfit organisée au Dôme par l'association Massilia Barbell Club,
- Enfin, 0,030 M€ permettent de financer le soutien de l'association culturelle Juxtapoz, pour la mise en valeur du parc du site du « Couvent Levat », transformé en cité d'artistes, depuis 2017.

I-3) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I-3-1) Les recettes d'investissement

Le budget supplémentaire en matière de recettes d'investissement s'élève à 1,767 M€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en M€)	
OPÉRATIONS RÉELLES	
Travaux pour compte de tiers - éclairage public	1,400
Autre immobilisations financières	-0,002
FCTVA	-2,622
Sous-total	-1,224
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	
Virement de la section de fonctionnement	2,991
TOTAL DES RECETTES	1,767

► Les ajustements de recettes

- Les travaux prévus concernant la modernisation de l'éclairage public dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Métropole sont à l'origine d'une évolution des remboursements attendus de cette dernière à hauteur de 1,4 M€,
- Le montant du FCTVA inscrit au BP 2022 (22 M€) est revu à la baisse, soit -2,622 M€ sur la base des dépenses éligibles (2021) rentrant dans le calcul de l'assiette de cette dotation.

I-3-2) Les dépenses d'investissement

Le budget supplémentaire en matière de dépenses d'investissement s'élève à 3,413 M€.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (en M€)			
OPÉRATIONS RÉELLES dont :	Transferts	Nouvelles inscriptions	Total
Immobilisations	-0,006	2,013	2,007
Travaux pour compte de tiers - éclairage public		1,400	1,400
Subventions d'équipement versées	0,006		
Sous-total	0,000	3,413	3,413
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
	0,000	0,000	0,000
TOTAL DES DÉPENSES			3,413

► Les dépenses supplémentaires

• Les immobilisations

Les crédits inscrits sont ajustés pour les études, travaux et acquisitions sur les postes suivants :

- Un complément de 0,677 M€ pour les études et travaux sur le littoral, dont 0,300 M€ pour les aménagements d'infrastructures (cale à l'eau de la rade Nord et stationnements supplémentaires sur le site de la Lave, le site de la Pointe Rouge étant mobilisé dans le cadre des JO), ainsi que 0,212 M€ pour l'opération de réaménagement l'Anse des Catalans (dépenses imprévues de traitement de l'amiante de la dalle). Enfin, les études et travaux pour le futur stade nautique du Roucas génèrent un complément de 0,165 M€,
- Une inscription supplémentaire de 0,570 M€ pour les interventions sur les cimetières, dont 0,395 M€ pour la réalisation de 90 caveaux « familiaux » au cimetière des Canets, 105 Colombariums (cases de dépôt des urnes cinéraires) au Cimetière des Vaudrans, puis 0,125 M€ pour l'installation d'éclairages LED aux Cathédrales du Silence et 0,050 M€ pour une assistance à maîtrise d'ouvrage concernant les installations de sécurisation des cimetières,
- Une augmentation de 0,500 M€ du budget dédié aux travaux prioritaires des crèches (pose de sols souples dans les cours, revêtements adaptés dans les locaux et protections solaires des extérieurs),
- Un ajout de 0,320 M€ pour les aménagements d'espaces verts et d'aires de jeux dans différents parcs et jardins,
- Les achats de capteurs de CO2 pour les écoles et le matériel informatique du groupe scolaire Regny pour une inscription cumulée de 0,150 M€,
- Un nouveau budget est prévu pour l'acquisition du « bus de l'entrepreneuriat » à hauteur de 0,130 M€ ; ce dispositif itinérant, dédié à l'accompagnement des 18-30 ans dans des quartiers éloignés des principaux services, est un vecteur d'information sur les aides à la création d'entreprise,
- L'acquisition d'accessoires pour la Police Municipale est financé à hauteur de 0,128 M€ pour répondre aux nécessités de sécurisation,

II) LES BUDGETS ANNEXES

II-1) BUDGET ANNEXE EPACES EVENEMENTIELS (M4)

Le budget supplémentaire 2022 s'élève à 0,697 M€

Sa répartition entre sections est la suivante :

- Exploitation : 0,050 M€
- Investissement : 0,647 M€.

Les crédits inscrits au budget supplémentaire augmentent les autorisations budgétaires initiales de 21%.

Le budget passe donc de 3,328 M€ à 4,025 M€.

Sections	BP 2022	BS 2022	Budget total	Variation (%)
Exploitation	2,691	0,050	2,741	2%
Investissement	0,637	0,647	1,284	102%
Total du budget (M€)	3,328	0,697	4,025	21%

Le résultat global de clôture de 2021 s'élève à - 0,062 M€

Résultat global de clôture 2021 en M€	
Excédent d'exploitation (y compris restes à réaliser)	0,576
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	-0,638
Résultat global de clôture	-0,062

La section d'exploitation :

Recettes d'exploitation

- Résultat de la section d'exploitation (R002) pour un montant de 0,026 M€
- Des recettes nouvelles pour un montant de 0,024 M€ (reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants, indemnité inflation)

Dépenses d'exploitation :

- Restes à réaliser 0,088 M€
- Des ajustements rendus nécessaires à hauteur de -0,038 M€, afin d'équilibrer la section d'exploitation (autres charges de gestion courantes et charges exceptionnelles)

La section d'investissement

Recettes d'investissement :

- Restes à réaliser 0,009 M€
- Affectation du résultat (1068) 0,638 M€

Dépenses d'investissement :

- Restes à réaliser 0,009 M€
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (D001) 0,638 M€
- Un transfert de crédits du chapitre 23 vers chapitre 21 (aucune inscription nouvelle) pour 0,026 M€

II-2) BUDGET ANNEXE STADE VELODROME (M4)

Le budget supplémentaire 2022 s'élève à 8,757 M€.

Sa répartition entre sections est la suivante :

- Exploitation : 0,00 M€
- Investissement : 8,757 M€

Les crédits inscrits au budget supplémentaire augmentent les autorisations budgétaires initiales de 22%.

Le budget passe donc de 40,471 M€ à 49,228 M€.

Sections	BP 2022	BS 2022	Budget total	Variation (%)
Exploitation	32,091	0,000	32,091	0%
Investissement	8,380	8,757	17,138	104%
Total du budget (M€)	40,471	8,757	49,228	22%

Le résultat global de clôture de 2021 est nul

Résultat global de clôture 2021 en M€	
Excédent d'exploitation (y compris restes à réaliser)	8,757
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	-8,757
Résultat global de clôture	0,00

La section d'investissement

Recettes d'investissement :

- Affectation du résultat (1068) 8,757 M€ (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)

Dépenses d'investissement :

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (D001) 8,757 M€

II-3) BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES (M4)

Le budget supplémentaire 2022 s'élève à 0,580 M€

Sa répartition entre sections est la suivante :

- Exploitation : 0,349 M€
- Investissement : 0,231 M€

Les crédits inscrits au budget supplémentaire augmentent les autorisations budgétaires initiales de 9%.

Le budget passe donc de 6,411 M€ à 6,991 M€.

Sections	BP 2022	BS 2022	Budget total	Variation (%)
Exploitation	6,017	0,349	6,367	6%
Investissement	0,394	0,231	0,625	59%
Total du budget (M€)	6,411	0,580	6,991	9%

Le résultat global de clôture de 2021 s'élève à 0,495 M€

Résultat global de clôture 2021 en M€	
Excédent d'exploitation (y compris restes à réaliser)	0,282
Excédent d'investissement (y compris restes à réaliser)	0,213
Résultat global de clôture	0,495

La section d'exploitation :

Recettes d'exploitation

- Résultat de la section d'exploitation (R002) pour un montant de 0,344 M€
- Des recettes nouvelles pour un montant de 0,005 M€ (indemnité inflation)

Dépenses d'exploitation :

- Restes à réaliser 0,062 M€
- Des dépenses nouvelles pour un montant de 0,287 M€ (indemnité inflation, dépenses d'énergie, marché de soins/toilettes et transports de corps (HPMA), annulations de titres émis à l'encontre du Tribunal Judiciaire)

La section d'investissement

Recettes d'investissement :

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R001) 0,231 M€

Dépenses d'investissement :

- Restes à réaliser 0,018 M€
- Des ajustements afin d'équilibrer la section d'investissement pour un montant de 0,213 M€

II-4) BUDGET ANNEXE OPERA-ODEON (M14)

Le budget supplémentaire 2022 s'élève à 1,297 M€

Sa répartition entre sections est la suivante :

- Fonctionnement : 0,427 M€
- Investissement : 0,870 M€

Les crédits inscrits au budget supplémentaire augmentent les autorisations budgétaires initiales de 5 %.

Le budget passe donc de 26,532 M€ à 27,829 M€.

Sections	BP 2022	BS 2022	Budget total	Variation (%)
Fonctionnement	23,448	0,427	23,875	2%
Investissement	3,084	0,870	3,954	28%
Total du budget (M€)	26,532	1,297	27,829	5%

Le résultat global de clôture de 2021 est nul

Résultat global de clôture 2021 en M€	
Excédent d'exploitation (y compris restes à réaliser)	0,819
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	-0,819
Résultat global de clôture	0,000

La section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement

- Résultat de la section de fonctionnement (R002) pour un montant de 0,414 M€
- Des recettes nouvelles pour un montant de 0,013 M€ (indemnité inflation)

Dépenses de fonctionnement :

- Restes à réaliser 0,414 M€
- Des dépenses nouvelles pour un montant de 0,013 M€ (indemnité inflation, transfert du chapitre 011 vers chapitre 67, afin de rembourser des billets)

La section d'investissement

Recettes d'investissement :

- Restes à réaliser 0,051 M€
- Affectation du résultat (1068) 0,819 M€ (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)

Dépenses d'investissement :

- Restes à réaliser 0,051 M€
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (D001) 0,819 M€

II-5) BUDGET ANNEXE POLE MEDIA DE LA BELLE DE MAI (M14)

Le budget supplémentaire 2022 s'élève à 0,517 M€ en dépenses et 7,786 M€ en recettes (les deux sections sont votées en suréquilibre). Sa répartition entre sections est la suivante :

Dépenses

- Fonctionnement : 0,489 M€
- Investissement : 0,028 M€

Recettes

- Fonctionnement : 2,004 M€
- Investissement : 5,782 M€

Les crédits inscrits au budget supplémentaire augmentent les autorisations budgétaires initiales de 13%.

Le budget passe donc de 3,931 M€ à 4,448 M€.

Sections	BP 2022	BS 2022	Budget total	Variation (%)
Fonctionnement	2,777	0,489	3,266	18%
Investissement	1,154	0,028	1,182	2%
Total du budget (M€)	3,931	0,517	4,448	13%

Le résultat global de clôture de 2021 s'élève à 7,740 M€

Résultat global de clôture 2021 en M€	
Excédent de fonctionnement (y compris restes à réaliser)	1,986
Excédent d'investissement (y compris restes à réaliser)	5,754
Résultat global de clôture	7,740

La section d'exploitation

Recettes de Fonctionnement :

- Résultat de la section de fonctionnement (R002) pour un montant de 2,004 M€

Dépenses de fonctionnement :

- Restes à réaliser 0,018 M€
- Des dépenses nouvelles pour un montant de 0,471 M€ (dépenses d'énergie, annulations de titres et divers ajustements)

La section d'investissement

Recettes d'investissement :

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R001) 5,782 M€

Dépenses d'investissement :

- Restes à réaliser 0,028 M€